

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **BARJOUVILLE**

NOTE DE PRESENTATION

L'EURE traverse, sur 3 km environ, l'EST de la commune de BARJOUVILLE, en vis-à-vis avec MORANCEZ, en aval de VER LES CHARTRES et en amont de LUISANT.

Dans ce secteur amont du Bassin de l'EURE, distant de 141 km de la Seine, la rivière ne reçoit aucun affluent.

La vallée est caractérisée par la présence de 3 moulins et de la zone urbanisée du village de BARJOUVILLE. Des prairies, un étang et des bois occupent le reste de la vallée.

I - DESCRIPTION DE LA RIVIERE ET DE SON COMPORTEMENT HYDROLOGIQUE.

L'EURE se divise en 2 bras sur la commune de BARJOUVILLE. D'amont en aval, on rencontre successivement :

- les ouvrages de décharge du moulin de Brûlé,
- une passerelle en très mauvais état,
- le remblai et la pont du CD 114,
- le moulin Lambert,
- la prise d'eau du bras de gauche : on trouve sur celui-ci une passerelle et 2 ponceaux à proximité de la station d'épuration,
- les ouvrages de décharge du Moulin Leblanc,
- la confluence du bras de gauche,
- le remblai et le pont de la RN 123.

La superficie totale du bassin versant de l'EURE à l'aval de BARJOUVILLE est de 665 km². Les stations d'observations hydrologiques les plus proches se situent à LOCHES à l'amont et aux "TROIS-PONTS" en aval, sur la commune de CHARTRES.

Le régime hydraulique de l'EURE est caractéristique de celui d'une rivière de plaine à faible pente avec de faibles débits à l'étiage (inférieur à 600 litres par seconde), et des débits de crue importants (30 à 70 m³ par seconde).

II - DEFINITION DU CHAMP D'INONDATION.

Les débordements, observés lors de la crue d'Avril 1986, affectent seulement des prairies et des bois.

L'extension de la zone inondable pour la crue de fréquence 10 à 15 ans, type Février 1978, est assez importante, en particulier en amont du CD 114 et au lieu-dit "Le Pré Porquet".

Pour la crue de fréquence centennale, l'extension est considérable dans le bas de la zone urbanisée de BARJOUVILLE. Ce secteur a déjà été inondé en Janvier 1966 et surtout en Octobre 1966 : l'entreprise chargée des travaux de la déviation de CHARTRES, a comblé le tiers du lit majeur de l'EURE afin de construire un pont reliant le village de MORANCEZ.

III - DETERMINATION DE LA LIGNE D'EAU EN CRUE CENTENNALE.

Les niveaux supposés des Plus Hautes Eaux en crue centennale sont obtenus par extrapolation des niveaux observés lors des crues de Février 1978 et de Janvier 1966, en tenant compte des caractéristiques principales du lit majeur, et notamment des remblaiements aux lieux-dits "Le Pré Charlot" et "Bois-Baillon", qui réduisent considérablement l'exutoire de la zone inondable du village de BARJOUVILLE.

Les niveaux théoriques des Plus Hautes Eaux en crue centennale varient de la cote 131,00 m à la cote 128,20 m NGF. La ligne d'eau établie au droit de l'EURE a été retenue sur toute la largeur du lit majeur.

IV) CONCLUSION : Le risque naturel doit être pris en considération.

A partir des lignes d'eaux le périmètre de la crue centennale a été reporté sur carte. (voir document graphique). Nous avons ensuite tracé les profils en travers à intervalles réguliers le long du cours de la rivière après vérification de certains points sur le terrain. Le résultat de nos calculs permet donc d'estimer la cote de plancher ou la cote de référence égale à la cote calculée pour la crue centennale + 0,20 m.

L'ensemble de ces cotes calculées sera rassemblé dans un tableau et constituera les conditions spéciales à respecter pour les constructions futures. Des prescriptions seront également formulées pour les cas de maisons avec sous-sol lors de la délivrance du permis de construire.